



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026/JUIN/076	OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2025 DU BUDGET COMMUNAL
<u>Date du conseil municipal</u> 30/06/2026	
<u>Date de la convocation</u> 24/06/2026	
<u>Date de l'affichage</u> 24/06/2026	

L'an deux mille vingt-six, le trente juin à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Clotilde LAGOUTTE, Maire, en suite des convocations adressées le vingt-quatre juin deux mille vingt-six.

Étaient présents :

Clotilde **LAGOUTTE**, Maire

Abdelhakim **LACHHAB**, Maureen **BONNET-KHOULDI**, Michel **BILLOUT**, Pascale **DESPLATS**, Guy-Bertrand **TCHIKAYA**, Voahangy **HUÉ**, Mohamed **NOURO**, Sylvie **GALLOCHER**, Maires-adjoints.

Julien **BOUDET**, Mohammed **KHERBACH**, Prescilia **HENRY**, Lucie **BOURELY**, Romaine **BOKASSA-KIBOZI**, Adama **OUATTARA**, Catherine **MOLINA**, José **MORILLA**, Frédérique **HOUREUX**, Gérard **ESNAULT**, Pascal **BOURGET**, Nolwenn **LE BOUTER**, Catherine **LORMANN-D'HOKER**, Isabelle **WALCZYNSKI**, Stéphane **MOLINES**, Angélique **RAPPAILLES**, Cyril **AKPAMA**, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Dramane **TRAORE** pouvoir à Abdelhakim **LACHHAB**

Ijou **HAMMOUTI** pouvoir à Julien **BOUDET**

Jules **NOUGA NOUGA** pouvoir à Nolwenn **LE BOUTER**

Michel **BILLOUT** a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20260709-DEL-2026-076-DE
Date de télétransmission : 09/07/2026
Date de réception préfecture : 09/07/2026

DÉLIBÉRATION

OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2025 DU BUDGET COMMUNAL

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-5 et R.2311-11,

VU la commission Finances en date du 17 juin 2026,

CONSIDERANT que le compte financier unique 2025 du budget communal fait apparaître un excédent de fonctionnement de 2 879 048.30 €,

CONSIDERANT que la section d'investissement ne fait pas ressortir de besoin de financement,

CONSIDERANT la fiche de calcul des résultats visée par le comptable,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'**UNANIMITÉ** par 29 voix **POUR**

ARTICLE 1 : Décide d'affecter définitivement le résultat de fonctionnement 2025 comme suit :

Affectation en réserves (1068) :	0.00 €
Report de l'excédent de fonctionnement (002) :	2 879 048.30 €
Résultat d'investissement 2025 à reprendre (001) :	2 644 743.20 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

La Maire

Clotilde LAGOUTTE



Le secrétaire de séance

Michel BILLOUT

Certifié exécutoire compte-tenu de
la télétransmission en Sous-Préfecture
le
Et de la transmission ou notification et de la
publication le

La Maire,

Clotilde LAGOUTTE



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20260709-DEL-2026-076-DE
Date de télétransmission : 09/07/2026
Date de réception en préfecture : 09/07/2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que celui-ci peut être contesté devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécoeurs citoyens » accessible par le site internet www.telerecoeurs.fr

BUDGET COMMUNAL
RESULTAT DE CLOTURE 2025
PREVISION AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2024)	Affectation C/ 1068 N-1	Résultat de l'exercice 2025	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2025	Restes à réaliser 2025	Soldes des restes à réaliser 2025 (R - D)	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	3 487 087,35 €		- 842 344,15 €	2 644 743,20 €	D 968 265,83 € R 1 574 240,16 €	605 974,33 €	3 250 717,53 €
Fonctionnement	1 754 615,38 €		1 124 432,92 €	2 879 048,30 €			2 879 048,30 €
Total sections	5 241 702,73 €	- €	282 088,77 €	5 523 791,50 €		605 974,33 €	6 129 765,83 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	2 879 048,30 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	2 879 048,30 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2025 A REPENDRE (LIGNE 001)	2 644 743,20 €

A Provins, le 26 05 26
Le Comptable public,

Flauder

A Nangis, le 18 mai 2026
La Maire

Clotilde LAGOUTTE

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20260709-DEL-2026-076-DE
Date de télétransmission : 09/07/2026
Date de réception préfecture : 09/07/2026